

Information destinée aux détenteurs d'animaux

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site www.tierarzneimittel.ch

1. Nom et adresse du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et du titulaire de l'autorisation de fabrication responsable de la libération des lots, si différent

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

Dr. E. Graeub AG, Rehhagstrasse 83, 3018 Berne

2. Dénomination du médicament vétérinaire

Neo-M-Salbe forte ad us. vet., pommade en injecteurs pour application intramammaire pour vaches

3. Liste des substances actives et autres ingrédients

1 injecteur de 20 g contient :

Substances actives :

Benzylpénicilline procaine	2 Mio. U.I.
Néomycine (sous forme de sulfate de néomycine)	700 mg
Palmitate de rétinol (vitamine A)	20'000 U.I.

Excipients :

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)	70 mg
Parahydroxybenzoate de propyle	30 mg

Pommade blanche à légèrement jaunâtre en injecteurs pour application intramammaire

4. Indications

Préparation contre les mammites pour vaches
Traitement des mammites pendant la lactation dues à des micro-organismes sensibles à la pénicilline ou la néomycine : streptocoques, *S. agalactiae*, staphylocoques, microcoques, *E. coli*, *Trueperella (Arcanobacterium) pyogenes*

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à un principe actif ou à un autre composant.

6. Effets indésirables

Des réactions allergiques (réactions cutanées allergiques, choc anaphylactique) peuvent survenir.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. Espèces cibles

Vache

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Administrer le contenu d'un injecteur dans chaque quartier malade, trois fois à 12 heures d'intervalle.

9. Conseils pour une administration correcte

Auparavant, traire complètement afin d'éliminer toutes les sécrétions pathologiques. Désinfecter le bout du trayon. Introduire soigneusement l'embout de l'injecteur dans le canal du trayon. Après administration, masser légèrement la mamelle.

10. Temps d'attente

Lait, tissus comestibles : 5 jours

11. Conditions particulières de conservation

Conserver au réfrigérateur entre 2 – 8 °C.

Utiliser avant la date indiquée avec «EXP.». Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

12. Mises en garde particulières

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Le contact direct avec la peau ou les muqueuses de l'utilisateur doit être évité en raison du risque de sensibilisation.

En cas de contact avec la peau ou les muqueuses, le produit doit être rincé à l'eau courante.

Les personnes présentant une hypersensibilité connue à la pénicilline doivent éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

Gestation et lactation :

Peut être utilisé au cours de la gestation et de la lactation.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

13. Précautions particulières pour l'élimination des médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de ces médicaments, le cas échéant

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. Date de la dernière notice approuvée

28.07.2023

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swiss-medic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15. Informations supplémentaires

3 ou 100 injecteurs en plastique de 20 g dans un carton

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 45'983

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.